


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 novembre 2012

Rapport au Parlement fédéral Exécution des marchés de fournitures et de travaux par la Défense



13 novembre 2012 – La Cour des comptes publie, sur son site internet, les résultats d'un audit consacré à l'exécution des marchés de fournitures et de travaux par la Défense. L'audit évalue les normes, processus et dispositifs mis en place pour s'assurer de l'exécution correcte de ces marchés. La Cour conclut que la Défense a pris des dispositions suffisantes, mais identifie des pistes d'amélioration.

Les marchés publics constituent une part importante des dépenses de la Défense (26 % des crédits ajustés prévus pour 2012, soit plus de 650 millions d'euros). La passation de ces marchés, leur exécution et les paiements qu'ils entraînent font l'objet de divers contrôles.

Dans cet audit, la Cour des comptes a examiné la surveillance par la Défense de l'exécution des marchés publics de fournitures et de travaux.

La Cour conclut que des dispositions suffisantes ont été prises. Elles donnent une assurance raisonnable que ces marchés publics sont exécutés dans les délais, en qualité et en quantité, conformément aux dispositions légales et contractuelles.

Les risques spécifiques de certains marchés de fournitures sont identifiés et font l'objet de mesures en vue de les maîtriser.

Enfin, les problèmes constatés en matière de fournitures ou de travaux après la réception provisoire font l'objet d'une remontée d'informations des utilisateurs et d'un suivi.

Toutefois, la Cour des comptes a identifié des pistes d'amélioration, notamment en matière de documentation et de supervision des opérations de surveillance, de gestion des connaissances et d'enregistrement des activités.

Dans sa réponse, le Chef de la Défense s'engage à prendre toutes les actions nécessaires pour améliorer encore la gestion des risques liés à l'exécution des marchés publics, plus spécifiquement en suivant les pistes énumérées par la Cour. Le ministre de la Défense n'a pas réagi.

Information pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Exécution des marchés de fournitures et de travaux par la Défense » a été transmis au Parlement fédéral. Le rapport et ce communiqué de presse sont disponibles sur le site de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).